



REGLEMENT : LA MINUTE QUI COMPTE

ARTICLE 1 : OBJET

THE SWATCH GROUP (France) SAS, représentant exclusif de la marque TISSOT en France et à Monaco, société au capital de 15.000.000 € sise au 112-114 avenue Kléber 75116 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 077 391 (ci-après désignée « l'Organisateur »), organise du mercredi 16 juin à 12h (heure de Paris) au samedi 19 juin 2021 jusqu'au coup d'envoi du dernier match de demi-finale du TOP 14 saison 2020-2021, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « La Minute qui Compte » sur la page TISSOT Facebook France à l'adresse <https://www.facebook.com/Tissot.fr>, afin de tenter de remporter 1 (une) montre Tissot T-Touch Connect Solar (ci-après désigné « le Jeu »).

Le présent règlement (ci-après désigné « le Règlement ») définit et encadre les modalités de participation au Jeu. Il assure également l'équité et la loyauté de l'opération.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure au début du Jeu, résidant en France Métropolitaine, Corse incluse (ci-après désignée « les Participants » ou séparément « le Participant »).

Le genre masculin employé au sujet des Participants dans le Règlement a pour seul but l'allègement du texte ; il ne préjuge en rien de la civilité des Participants et n'est en aucun cas la traduction d'une quelconque discrimination.

Sont exclues les personnes liées professionnellement au Jeu : salariés, directeurs, responsables de l'organisation du Jeu, de sa promotion et/ou de sa réalisation, au niveau de l'Organisateur et de ses partenaires comme l'agence conseil EVENTEAM IDEAS, les joueurs du Top 14, ainsi que les membres de leurs familles proches.

La participation au Jeu est entièrement gratuite et strictement nominative et personnelle. Aucune participation réalisée pour le compte d'un tiers ne sera prise en compte par l'Organisateur.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement ainsi que de la politique de confidentialité de l'Organisateur, disponible gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.tissotwatches.com/fr-fr/privacy-notice.html>

En cas de refus de tout ou partie du Règlement, il appartient aux personnes concernées de s'abstenir de participer au Jeu.



L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre toute décision estimée utile pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les Participants.

Toute infraction au Règlement est susceptible d'entraîner la nullité de la participation du participant.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu repose sur un concours de pronostics, basé sur les matchs des 2 (deux) demi-finales du TOP 14, compétition dont la marque TISSOT est Chronométreur Officiel.

Pour participer et tenter de gagner le lot, chaque participant (ci-après désigné le « Participant » ou les « Participants ») doit pronostiquer la minute d'ouverture du score et l'équipe ayant ouvert le score. Il peut le faire pour chacune des 2 (deux) demi-finales qui auront lieu les vendredi 18 juin et samedi 19 juin 2021.

Dès lors, les Participants devront s'enregistrer via l'application développée spécialement pour le Jeu et dont l'hébergement se trouve sur la page Facebook TISSOT France à l'adresse <https://www.facebook.com/Tissot.fr>, entre le mercredi 16 juin à 12h (heure de Paris), et le coup d'envoi du dernier match, le samedi 19 juin 2021.

Les Participants seront invités à remplir les champs suivants : nom, prénom, email, code postal et numéro de téléphone.

Les coordonnées des Participants seront utilisées uniquement dans le cadre du Jeu, hormis en cas d'acceptation des opt-in par les Participants eux-mêmes.

Les pronostics seront ouverts dès le mercredi 16 juin à 12h, et fermeront au coup d'envoi de chaque match. Seuls les pronostics validés avant le début de la rencontre seront pris en compte.

En cas de match décalé (avancé ou reporté), le match concerné sera automatiquement exclu du Jeu.

1 (une) seule participation par match et par personne est autorisée.
Plusieurs participations par foyer sont acceptées.

ARTICLE 4 : DOTATION

Dans le cadre du Jeu, seuls les Participants qui renseigneront un pronostic exact, auront la possibilité de gagner la dotation.

La détermination du gagnant (ci-après désigné le « Gagnant ») ne pourra s'effectuer qu'à la



fin du dernier match des demi-finales et sera soumise aux règles suivantes :

- Si plusieurs Participants ont réalisé un pronostic exact sur l'1 (une) des demi-finales, un tirage au sort entre tous sera réalisé par l'agence conseil EVENTEAM IDEAS, dans les 48h (quarante-huit heures) suivant le dernier match des demi-finales, pour les départager.
- Si un Participant a réalisé plusieurs pronostics exacts, soit un pronostic sur chacune des deux (2) demi-finales, sa participation sera prise en compte autant de fois qu'il a de pronostics exacts, mais il ne pourra gagner qu'une (1) seule fois.
- Si aucun participant n'a réalisé de pronostic exact, aucun gagnant ne sera désigné.

Le Gagnant se verra offrir le gain suivant (ci-après désigné le « Lot ») :

- ⊙ **Une montre Tissot T-Touch Connect Solar d'une valeur de 950 € TTC (neuf cent cinquante euros toutes taxes comprises), référence : T121.420.47.051.01**

La valeur indicative approximative du Lot est exprimée en T.T.C. (toutes taxes comprises) et évaluée au moment de la rédaction du Règlement sur la base des tarifs couramment constatés dans le commerce de détail. Cette valeur est susceptible de subir des variations qui n'engagent pas la responsabilité de l'Organisateur.

Le Lot est strictement nominatif, n'est ni divisible, ni échangeable, ni cessible, ni remboursable.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Lot, en cas de rupture de stock du produit faisant l'objet de la dotation.



ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU LOT

L'attribution du Lot sera réalisée par l'agence conseil EVENTEAM IDEAS, 75 ter rue du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt.

Le Gagnant sera contacté par email au plus tard 1 (une) semaine après la dernière demi-finale sur laquelle porte les pronostics.

L'Organisateur et l'agence conseil EVENTEAM IDEAS ne pourront toutefois être tenus responsables si les résultats sont annoncés plus tard que la date prévue ; le délai pouvant être allongé pour de multiples raisons.

Pour bénéficier de son Lot, le Gagnant devra confirmer par retour de courrier électronique à l'agence conseil EVENTEAM IDEAS son acceptation de la dotation, dans un délai maximum de 2 (deux) jours ouvrés, à compter de l'envoi de l'email de confirmation du Lot par EVENTEAM IDEAS. Il devra également préciser l'adresse à laquelle son Lot pourra lui être expédié.

Sans réponse de la part du Gagnant dans les 48h (quarante-huit heures) suivant l'email de confirmation du Lot, le Lot sera réattribué automatiquement, et uniquement si 1 (un) autre Participant a réalisé un pronostic exact. Si plusieurs autres pronostics exacts ont été faits, un nouveau tirage au sort par l'agence conseil EVENTEAM IDEAS aura lieu pour les départager.

En cas de renonciation du Gagnant au Lot, ou plus généralement si le Gagnant ne peut ou ne veut bénéficier du Lot pour quelque raison que ce soit, le Gagnant perdra alors le bénéfice complet de son gain et ne pourra nullement prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie, ni aucun remboursement ou échange.

Le Lot sera alors considéré comme abandonné par le Gagnant et l'Organisateur pourra l'attribuer au perdant du précédent tirage au sort si 2 (deux) pronostics exacts ont été réalisés. Si plus de 2 (deux) pronostics exacts ont été réalisés, cela occasionnera un nouveau tirage au sort, les modalités décrites ci-dessus étant alors appliquées à un nouveau gagnant.

Les frais liés à l'expédition du Lot sera pris en charge par l'Organisateur. Les livraisons hors France Métropolitaine pourront donner lieu à une participation du Gagnant.

L'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve complémentaire de l'identité du Gagnant. Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation ou refusant d'en justifier, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la réception de la demande de communication des justificatifs nécessaires, ne pourra se voir attribuer son Lot.

Toute information erronée relative à l'identité du Gagnant (adresse mail ou numéro de téléphone erroné), entraînera automatiquement la déchéance du droit au Lot.

LOGO MARQUE

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS ET ANNULATION DU JEU

L'Organisateur se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou de reporter à tout moment le Jeu et ses suites ainsi que d'en modifier les conditions, si les circonstances l'exigent, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs et qu'une quelconque indemnité ne puisse être exigée par les Participants.

En cas de force majeure ou d'événement particulier, l'Organisateur se réserve à tout moment la possibilité de remplacer le Lot par un gain de nature et de valeur équivalente, sans engager sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes les décisions qu'il estime utiles pour l'application et/ou l'interprétation du Règlement.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des fraudes commises par un participant vis-à-vis des autres participants.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DU JEU

Le Règlement sera disponible et librement consultable dans son intégralité pendant toute la durée du Jeu du vendredi 11 juin à 12h (heure de Paris) au samedi 19 juin 2021 avant le coup d'envoi du dernier match et sur demande, à l'adresse :

<https://www.tissotwatches.com/fr-fr/impressum.html>

Une copie du Règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite entre le mercredi 16 juin et le samedi 26 juin 2021 (soit 1 (une) semaine après les demi-finales de TOP 14, le cachet de La Poste faisant foi) à THE SWATCH GROUP (France) SAS, 112-114, avenue Kléber - 75116 Paris, en précisant l'intitulé du Règlement (timbre d'envoi de la demande remboursé, sur demande accompagnée d'un RIB, au tarif lent en vigueur pour un pli de 20 grammes). Cette demande doit donc contenir également les nom, prénom et adresse exactes de la personne qui en fait la demande.

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Le Règlement pourra être modifié et/ou amendé à tout moment.

La nullité, l'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs dispositions du Règlement ne vaut aucunement renonciation de l'Organisateur à se prévaloir des autres clauses du Règlement qui continuent à produire pleinement leurs effets.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

1. Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Chaque Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du Règlement. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le Lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

Par ailleurs, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en raison :

- De l'impossibilité d'attribution du Lot pour une raison indépendante de sa volonté, en cas notamment de numéro de téléphone et/ou d'adresse email et/ou postale renseignée erronée ou incomplète, et plus généralement de l'impossibilité de joindre le Gagnant, etc.
- Du retard ou de l'éventuelle insatisfaction du Gagnant concernant le Lot ;
- De problèmes d'acheminement, de retard ou de perte de courrier postal ou électronique ;
- De survenance d'événements présentant les caractères de cas fortuits ou de force majeure (grèves, intempéries...) modifiant partiellement ou totalement, reportant, écourtant, prolongeant ou annulant le Jeu ou encore privant partiellement ou totalement le Participant de la possibilité de participer au Jeu et/ou le Gagnant du bénéfice de son Lot.
- Des éventuels incidents et/ou accidents pouvant intervenir dans l'utilisation du Lot par le Gagnant ainsi qu'en cas de perte ou de vol du Lot. Il en va de même en cas de dysfonctionnement, de mauvaise prestation ou d'annulation du Lot.

2. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

LOGO MARQUE

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, ni de tout problème de configuration ou lié à l'utilisation d'un navigateur donné.

Il ne garantit ni un fonctionnement sans interruption du site, ni aucune erreur informatique sur ledit Site, ni une correction systématique des défauts qui pourraient être constatés et ne pourra être tenu responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données stockées. Dès lors, toute conséquence, directe ou indirecte, pouvant en découler, notamment quant à leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale, ne pourra incomber à l'Organisateur.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE - INFORMATIQUE ET LIBERTES

En vue de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les Participants sont informés que les données les concernant, enregistrées dans le cadre du Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient que soient supprimées ces données avant la fin du Jeu ne pourront pas participer au Jeu.

Les informations collectées ne seront vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. L'Organisateur se réserve cependant le droit de transférer les données personnelles des Participants à d'autres sociétés de The Swatch Group S.A., ainsi qu'à des entreprises extérieures liées contractuellement à l'Organisateur pour la bonne organisation et l'exécution du Jeu, et en conformité avec les buts poursuivis pour ledit Jeu.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve également le droit de divulguer les données personnelles des Participants à des tiers dans les cas limitatifs suivants : afin de répondre à une obligation légale, d'appliquer ou de faire exécuter le Règlement ; et de protéger les droits, la propriété ou la sécurité de l'Organisateur ou d'autres sociétés de The Swatch Group S.A., de nos clients ou de tiers.

Seulement en cas d'acceptation des opt-in par le Gagnant lui-même lors de sa participation au Jeu, le Gagnant autorise l'Organisateur et l'agence conseil EVENTEAM IDEAS, à utiliser son nom et prénom sur tous supports et tous moyens publicitaires, incluant les pages sur les réseaux sociaux de TISSOT France et la presse, pendant 6 (six) mois à compter de la date de clôture du Jeu, et sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits ou avantages que le Lot gagné.

Tout participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant ainsi que la faculté de s'opposer à leur cession, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : THE SWATCH GROUP (France) SAS - Marque TISSOT à l'attention du Service Marketing – 112-114, avenue Kléber 75016 Paris.

Toute demande devra être signée et accompagnée de la photocopie d'un document officiel d'identité.

LOGO MARQUE

ARTICLE 10. FRAUDE - FAUSSES DECLARATIONS

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment le Lot, pourra faire l'objet de poursuites conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du Code Pénal.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du Participant concerné. L'Organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Jeu en tout temps les personnes soupçonnées de fraude.

ARTICLE 11 : LITIGE

11.1 Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours après la fin de l'opération (cachet de la Poste faisant foi). Elle est à adresser à :

THE SWATCH GROUP (France) SAS - Marque TISSOT, à l'attention du Service Marketing au 112-114 avenue Kléber 75116 Paris.

Passé ce délai, toute réclamation sera nulle et non avenue.

11.2 Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté exclusivement devant les Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris, sauf dispositions d'ordre public contraires.

11.3 Le Règlement est soumis à la loi française.

11.4 Toute annulation d'une quelconque clause du Règlement ne saurait affecter la validité des autres dispositions.